

PV N° 24
17 Mai 2023

Consultation des Procès-Verbaux

La consultation des Procès-Verbaux s'effectue sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 102

Match n° 24911186 St-Herblain Oc 1 / Le Cellier Mauves Fc 1 Seniors D1 Masculin groupe C du 07.05.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de St-Herblain Oc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club Le Cellier Mauves Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St-Herblain Oc

Dossier n° 103

Match n° 24912246 Vair Herblanetz Fc 1 / St-Mars du Désert Ja 2 Seniors D3 Masculin groupe D du 07.05.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Vair Herblanetz pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de St-Mars du Désert Ja suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Vair Herblanetz Fc

Dossier n° 104

Match n° 24912715 St-Michel Océane Fc 1 / St-Brevin Ac 3 Seniors D3 Masculin groupe I du 14.05.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 3 du club de St-Brevin Ac
- S'agissant d'une réclamation d'après-match, l'équipe 1 du club de St-Michel Océane ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match mais conserve le bénéfice du but inscrit au cours de la rencontre
- Les buts marqués par l'équipe 3 du club de St-Brevin Ac sont annulés
- Le droit de réclamation s'élevant à 50 € sont à la charge du club de St-Brevin Ac

Dossier n° 105

Match n° 24911659 Geneston As Sud Loire 1 / St-Fiacre Côteaux Fc 2 Seniors D2 Masculin groupe D du 14.05.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 2 du club de St-Fiacre Côteaux Fc

- Les buts marqués par l'équipe 2 du club de St-Fiacre Côteaux Fc 2 sont annulés
- S'agissant d'une réclamation d'après-match, l'équipe 1 du club de Geneston As Sud Loire conserve les points obtenus et des buts inscrits au cours de la rencontre
- Le droit de réclamation s'élevant à 50 € sont à la charge du club de St-Fiacre Côteaux Fc

Réserves non confirmées – Observations d'après-match

En application de l'article 186, les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée. La Commission note que les clubs n'ont pas confirmé leur réserve pour les rencontres ci-dessous et classe les dossiers sans suite.

Dimanche 14 mai 2023

- Seniors D2B : Blain Es 2 / Nant'Est Fc 1
- Seniors D4F : Les Touches Fc 2 / Nantes Nantillais As 1
- Seniors D1 Futsal : Nantes Métropole Futsal 4 / Nantes Acmmn Futsal 2